

Acte publié et certifié conforme le 18 mars 2025
Mme Rita SCHLADT, Présidente de Pays de Blain Communauté

Décision n° 2025-14
Date : 14 Mars 2025

DECISION PRISE en APPLICTION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Marché n°2024-06/06/812 intitulé « *Construction de la Déchèterie Intercommunale* » - Lot 1 - Avenant n° 1.

La Présidente de Pays de Blain Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 5211-10 portant la possibilité de déléguer certaines attributions à la Présidente ;

VU la délibération n°2020-07-2-02 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 portant sur les Délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;

VU la délibération n°2021-04-17 du Conseil Communautaire du 14 avril 2021 modifiant les délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;

VU la délibération 2024-09-05 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2024 attribuant les marchés de travaux ;

VU les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;

CONSIDERANT l'attribution du marché de travaux pour la construction de la déchèterie intercommunale, lot 1 - VRD - à l'entreprise SARL TRAVAUX PUBLICS GAUTIER R, 3 Lancé 44630 PLESSE, pour un montant HT de : 538 415 € ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier le marché initial pour les raisons détaillés dans l'avenant joint à la présente décision pour un total de plus-value de 21 405,70 € HT ;

PAR CES MOTIFS, DECIDE :

Article 1 : D'autoriser la signature d'un avenant n° 1 au marché initial - Lot 1 - pour un montant en Plus-value de 21 405,70 € HT portant le nouveau montant du marché à 559 820,70 € HT, soit une augmentation de + 3,98 % du montant du marché.

Article 2 : D'imputer les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Rita SCHLADT



La Présidente

- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**
- **Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification**

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250314-2025-14-DE
Date de réception préfecture : 18/03/2025